

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **29 (1884)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

en regard des difficultés et des contretemps inhérents à des expéditions aussi lointaines.



BIBLIOGRAPHIE

La guerre du Soudan (le Mahdi), par A. Garçon; publication de la réunion des officiers. Une brochure, chez H.-C. Lavauzelle: 0 fr. 60, avec carte du théâtre de la guerre.

L'exposé de cette guerre lointaine est très clairement présenté dans le travail de M. A. Garçon, qui peut éclairer bien des lecteurs embrouillés par les dépêches contradictoires dont les journaux anglais sont pleins sur cette grave entreprise.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

Genève. — Les courses de chevaux auront lieu cette année les jeudi 26, vendredi 27 et dimanche 29 juin.

D'importants travaux ont été exécutés pour améliorer la piste du Plan-les-Ouates qui, lors des dernières réunions, laissait encore à désirer: les tournants ont été adoucis, les pentes diminuées et la piste actuelle est de nature à satisfaire à toutes les exigences.

La nouvelle Société des courses (qui a succédé à la Société française) est composée presque exclusivement d'amateurs suisses ou habitant le pays et n'a aucun but de lucre; ses bénéfices seront entièrement consacrés à l'extension et au perfectionnement de l'entreprise; son but est non seulement de doter Genève de courses internationales, mais aussi d'encourager dans notre pays le goût du cheval, de l'équitation et surtout de l'élevage et de travailler ainsi à l'amélioration de notre race chevaline.

Soixante-dix chevaux sont déjà engagés actuellement pour les courses du 26 et du 27 juin qui seront internationales. La troisième journée, celle du dimanche 29 juin, sera spécialement consacrée aux courses de chevaux nés en Suisse ou introduits dans le pays depuis un certain temps.

Nous extrayons du programme des courses les renseignements suivants:

Premier jour. — Jeudi 26 juin à 2 heures:

Prix d'ouverture — 3000 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix de Carouge — 3000 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix des souscripteurs (Handicap) — 4000 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix de la Société (grand international au trot monté) — 4500 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix du Lac (courses de haies-handicap) — 2500 fr. pour tous chevaux de trois ans et au-dessus.

Deuxième jour. — Vendredi 27 juin :

Prix du chemin de fer (P.-L.-M.) — 2500 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix du Mont-Blanc (Handicap) — 2500 fr. pour chevaux entiers, hongres et juments de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Grand Prix de Genève — 6000 fr. pour tous chevaux de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix des Alpes (au trot monté) — 1250 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus de toute espèce et de tous pays.

Prix Guillaume-Tell (steeple-chase-Handicap) — 3000 fr. pour tous chevaux de quatre ans et au-dessus.

Troisième jour. Dimanche 29 juin : Courses spécialement destinées aux chevaux nés ou introduits en Suisse.

Prix des Remises — 800 fr. Course au trot attelé pour chevaux nés ou introduits dans le pays avant le 1^{er} mai 1884. Voitures à volonté. — Entrée, 25 fr. moitié forfait. Entrées et forfaits pour cette course et les suivantes au fond de course. Prix 800 fr. offerts par les maîtres voituriers de Genève. Au premier, 500 fr., au second, 200 fr., au troisième, 100 fr. Distance 3000 mètres environ.

Prix des Dames — 1200 fr. Course de haies pour officiers de l'armée suisse montant leur cheval ou celui d'un autre officier. Entrée, 15 fr., forfait 10 fr. Haies 1 m. Prix 1200 fr., au premier 900 fr., au second 300 fr. Distance 2400 mètres environ.

Prix du Conseil d'Etat — 1000 fr. Course au trot monté pour chevaux nés en Suisse. Entrée 15 fr., forfait 10 fr. Prix 1000 fr. offerts par le Conseil d'Etat du canton de Genève ; au premier 600 fr., au second 300 fr., au troisième 100 fr. Poids : 4 ans, 70 kil. ; 5 ans, 80 kil. ; 6 ans et au-dessus, 90 kil. Distance 2400 mètres environ.

Prix du Conseil administratif — 1100 fr. Course plate au galop (*gentlemen*), pour tous chevaux dont les propriétaires sont domiciliés en Suisse. Entrée 15 fr., forfait 10 fr. Prix 1100 fr., au premier un chronomètre de 500 fr. offert par le Conseil administratif de la ville de Genève, plus 300 fr. ; au second 300 fr. Distance 2400 mètres.

Les engagements pour les courses du 29 juin seront reçus jusqu'au dimanche 22 juin à six heures du soir, à l'adresse de M. Edmond Sarasin, président, au secrétariat des courses, hôtel Beau-Rivage, Genève. A toute personne qui en fera la demande, il sera expédié des formulaires d'engagement. Les commissaires sont MM. Edmond Sarasin, Henri Tronchin et Albert Sarasin.

Vaud. — Nous venons de recevoir le plan de tir définitif du tir cantonal vaudois qui aura lieu du 10 au 17 août 1884, à Payerne. Il comprend 45 cibles à 300 mètres et 4 au revolver à 60 mètres. En voici le détail :

Tir de *Section*, cibles 1, 2, 3, 4. Mannequin, modèle fédéral divisé en 10 points. Champ des points : 1^m80 de haut. 1^m00 de large. Visuel 30 centimètres. Règlement spécial. (Voir notre précédent numéro.)

Cibles *tournantes à points*, A, B, C, D, E, F. Champ des points,

cercle de 0^m60, 1 point ; cercle de 0^m40, 2 points ; cercle de 0^m20, 3 points.

Passes de 10 coups, fr. 3. Passes de 100 coups, fr. 30.

Prix : 80 , pour fr. 900, aux 80 tireurs ayant fait les 80 meilleures passes de 100 coups, lesquels participent aussi à la répartition.

Primes : pour 10 points, fr. 1 jusqu'à 600 points, chiffre maximum pour la répartition.

Les primes ne se cumulent pas.

Les cinq meilleures passes de 100 coups recevront en sus du prix, chacune une couronne.

Cible *Berthe*, A, B, C. A points. Champ des points, 1^m20, divisé en 20 points.

Passes de 5 coups, fr. 5. Reprises de 5 coups fr. 4.

Le coup le plus profond de la passe classe le tireur ; en cas d'égalité, le rang est déterminé par le total des points de la passe.

Prix : 120, pour 2000 fr.

Primes de grand nombre pendant le tir : fr. 30, 20, 15, 10 et 5 fr.

Cible *Broye*, 1, 2. A points. Champ des points 1^m20, divisé en 20 points.

Passes de 2 coups, fr. 2. Reprises au même prix.

60 prix, pour fr. 1000.

Primes de grand nombre pendant le tir : fr. 25, 20, 15, 10 et 5 fr.

Cible *Léman*, D, E. A cartons. Cible entièrement bleue. Cartons de 0^m30 levés pour les prix.

Passes de 2 coups, fr. 4. Pour reprises, jetons à 50 centimes.

Pour concourir aux prix, chaque tireur devra faire au moins deux cartons.

100 prix, pour fr. 1500.

Cibles cantonales. Liberté, I, II. A points. Champ des points 1^m20, divisé en 20 points.

Patrie, A, B. A cartons. Visuel 0^m70 ; Cartons 0^m50.

Vaud, 1, 2. A cartons. Visuel 0^m70 ; Cartons 0^m50. Il ne pourra être tiré à cette cible qu'avec des armes à l'ordonnance fédérale.

Aux trois cibles cantonales la carte de sociétaire coûte fr. 8 pour les anciens et fr. 18 pour les nouveaux et donne droit à tirer cinq coups à la Liberté, quatre à la Patrie et quatre à Vaud. Pas de reprises.

Aux cibles cantonales seront affectés tous les prix d'honneur n'ayant pas de destination spéciale.

Les trois premiers prix de chaque cible recevront chacun une couronne.

Aux cibles cantonales le port du brassard de sociétaire est obligatoire.

Cible *Thièle*, C, D. A cartons. Visuel 0^m70 ; Cartons 0^m30.

Passes de 5 coups, 3 fr. Reprises, 2 fr.

Pour concourir aux prix, le tireur devra faire au moins 3 cartons, desquels on prend la courte-ligne. Pour tout tireur ayant fait plus de 3 cartons, on prendra la courte-ligne des 3 meilleurs.

Primes : 10 cartons, fr. 10. 20 cartons fr. 20.

60 prix, pour fr. 1000.

Cible *Sarine*, 3, 4. Cartons et mouches. Visuel 0^m70 ; Cartons 0^m50 ; Mouches 0^m10 levées pour les prix.

Passes de 5 coups, fr. 4. Reprises, fr. 3.

Primes : 10 cartons, fr. 5. 20 cartons, fr. 10.

80 prix, pour fr. 1500.

Cible *Aventicum*, E, F. A points à 2 catégories.

Mannequin modèle fédéral, divisé en 10 points rectangulaires.

Visuel 0^m30; Mouches 0^m15.

Les armes à l'ordonnance fédérale seront seules admises.

1^{re} catégorie, au plus près du centre. 2^{me} catégorie, à la meilleure passe.

Passes de 5 coups, fr. 3. Reprises au même prix.

Prix 60, pour fr. 800 à chaque catégorie.

Cibles *tournantes à cartons*, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14. Prix du jeton : 30 centimes. Visuel 0^m70; cartons 0^m40; mouches 0^m10 levées pour les prix. Primes : 25 cartons, fr. 5. 50 cartons, fr. 10. 100 cartons, fr. 25. 200 cartons, fr. 50.

Primes de grand nombre pendant le tir, fr. 40, 30, 20, 15, 10, 9, 8, 7, 6 et 5 fr. Ces primes ne seront distribuées qu'aux tireurs ayant fait plus de 200 cartons, chiffre maximum pour la répartition.

20 prix, d'une valeur de fr. 1800.

Le même tireur ne pourra obtenir trois prix que s'il a fait plus de 100 cartons; deux s'il a fait au moins 50 cartons. Au-dessous de 50 cartons, il n'a droit qu'à un prix. Les primes de cartons ne se cumulent pas. Les trois premiers prix recevront chacun une couronne.

Cibles *tournantes militaires*, 1, 2. A points. Mannequin modèle fédéral, divisé en 3 points. Visuel 0^m30, 3 points. Cercle 0^m50, 2 points. Le reste du mannequin pour 1 point.

Passes de 10 coups, fr. 3. Primes, soit payement des points comme aux tournantes à points.

Les armes à l'ordonnance fédérale seront seules admises.

Revolver. Bonnes cibles. Davel. A cartons. Visuel rectangulaire 0^m70 sur 0^m50; Cartons 0^m30 levés pour les prix.

Passes de 5 coups, fr. 6. Reprises, fr. 4. Chaque tireur n'a droit qu'à 4 reprises.

30 prix, de fr. 6 à fr. 75.

Dufour. A points. Champ des points rectangulaire 0^m70 de haut sur 0^m50 de large divisé en 10 points.

Passes de 5 coups, fr. 6. Reprises, fr. 4. Chaque tireur n'a droit qu'à 4 reprises.

30 prix de fr. 6 à fr. 75.

Cibles *tournantes*, A, B. A points. Rectangulaires.

	0 ^m 25
3 points	<u>0^m12</u>
	0 ^m 40
2 points	<u>0^m24</u>
	0 ^m 55
1 point	<u>0^m35</u>

Jetons à 30 centimes. Primes : 20 points, fr. 4. 50 points, fr. 10. 100 points, fr. 20. 200 points, fr. 40.

Les revolvers à l'ordonnance fédérale seront seuls admis. Répartition du solde après prélèvement des frais.

Règles générales. 1. A l'exception des tournantes à cartons, le

même tireur ne pourra obtenir qu'un prix à la même catégorie de cibles. 2. A toutes les cibles, excepté les cantonales et le revolver, le 80 % de la recette sera réparti en prix, primes et répartition. 3. Aux cibles Vaud, Avenicum et Tournantes militaires, ne seront admises que les armes à l'ordonnance fédérale. 4. Les armes doivent être plombées au contrôle, se charger par la culasse, mire et guidon découverts, ce dernier non limé en dessous, le poids maximum est de 5 $\frac{1}{2}$ kilos. 5. Aux cibles de section, ainsi qu'à l'une de chacune des autres catégories, il pourra être tiré à genou.

Thoune. — Le 31 mai est décédé à Thoune, d'une attaque d'apoplexie, le capitaine Finsterwald, un de nos anciens et distingués instructeurs du génie. Nous parlerons, dans notre prochain numéro, des excellents services et de l'utile carrière de ce brave officier.

France. — Le 2 juin a été inauguré à Fresnes-en-Woëvre (Meuse), la statue élevée à la mémoire du brillant général de cavalerie Margueritte, blessé mortellement à Sedan. Nous y reviendrons.

Autriche. — On s'occupe décidément beaucoup en Autriche des recherches sur le *Fusil à répétition*. Après le lieutenant Kruha, après l'officier Bastian, pseudonyme de l'archiduc Jean, c'est maintenant le tour des lieutenants Bolgor et Petry. Leur *Repetirgewehr* l'emporterait en commodité, promptitude et sûreté sur tous les types connus jusqu'ici. Le nombre des éléments et des pièces est réduit de moitié. Le temps pour remplir le magasin ne serait pas plus long que pour charger les fusils Werndt, Mauser et Vetterli. Sans difficulté aucune, le *Repetirgewehr* pourrait aussi être employé comme fusil ordinaire. Et ce qui est très important, c'est qu'il permettrait d'effectuer vite et sans beaucoup de dépense, la transformation des vieilles et des nouvelles armes. Malheureusement le budget est en déficit de 40 millions, et là comme partout ailleurs les raisons budgétaires finissent toujours par avoir raison.

Tonkin. — Les habiles dispositions du général Millot, dit le *Progrès militaire*, l'entraînent de nos jeunes soldats qu'aucun obstacle, aucune fatigue ne rebutent, viennent d'inscrire un nouveau succès aux fastes du corps expéditionnaire du Tonkin : Hong-Hoa a été pris le 12 avril. Cette fois, les Chinois se voyant encore à la veille d'être cernés par les deux colonnes d'attaque, n'ont pas même essayé de défendre la place qu'on prétendait si forte. Tandis qu'ils tenaient dans Son-Taï, qu'ils faisaient un semblant de résistance à Bach-Ninh, ils prenaient la fuite de Hong-Hoa, en mettant le feu à la ville, dès l'annonce que nos colonnes approchaient ; quand nos troupes sont arrivées en vue de la place, l'ennemi avait traversé le fleuve Rouge et s'enfuyait en toute hâte dans la direction de l'Est. Hong-Hoa ou ce qui en reste après l'incendie, a été occupé dimanche par la colonne Brière de l'Isle. Ainsi tombe le dernier réduit défensif des Chinois et des Pavillons Noirs ; on voit par là le cas qu'il fallait faire des menaces de la Chine et des craintes qui avaient été manifestées sur une résistance désespérée des Pavillons Noirs.

Le manque de place nous force d'ajourner à notre prochain numéro plusieurs communications intéressantes. Nos correspondants G. et L. entr'autres voudront bien excuser le retard.